

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202304-044

Du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Vernon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PARMENTIER Luc (pouvoir de Carole LASTELLA), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de Eric BOISSIN), MAZILLE Didier (pouvoir de GALLET Françoise), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de CHABANE Francis), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de Raoul L'HERMINIER)..

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 11

Date de la convocation 5 avril 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VERSEMENT DES RELIQUATS BUDGETAIRES SUITE A LA CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES DU SYMPAM

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie contribuait financièrement aux budgets annexes Espélidou, Faisceau Sud et Rénofuté du Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale (SYMPAM).

Considérant que le SYMPAM a clôturé les trois budgets annexes l'Espélidou, Faisceau Sud et Rénofuté au 1er septembre 2022, puis, a opéré après déductions des cautions, la répartition des excédents et des déficits de ces clôtures aux EPCI qui contribuaient auxdits budgets, et ce, en fonction de leurs contributions.

Considérant que les reversements doivent être délibérés par les EPCI.

Il est proposé à la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, le reversement de l'excédent du budget annexe l'Espélidou à hauteur de 2 175,40 € et du budget annexe Faisceau Sud à hauteur de 1048,21 € ainsi que la prise en charge du déficit du budget annexe Rénofuté à hauteur de 1 847,93 €, soit un reversement de 1 375,68 €.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Approuver le reversement par le SYMPAM, suite à la clôture de ses trois budgets annexes, de 1375,68 € au profit de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie,

Autoriser le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président



Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance